

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 mai 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1024

présenté par
M. Berta, rapporteur

ARTICLE 14

À la première phrase de l'alinéa 36, substituer au mot :

« leur »,

le mot :

« cette ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.